



# RESERVATION

Location Saisonnière d'un studio à la résidence LES PALMIERS  
Avenue des Actinies - Route Nationale 98 - 83380 LES ISSAMBRES

Nom.....Prénom.....

Adresse.....  
.....

Code Postal.....Ville.....

Tél : ..... Portable:.....Studio N°.....Nbre de Personnes.....

Pour la Période du..... Au.....

Prix à la Semaine: ..... Personne Suppl.....€ Total Location.....€.

Location linge : .....€. Ménage : .....€. Animaux.....€. PRIX TOTAL : .....€.

Ci joint le versement de 25% du montant total en gage d'arrhes .....€. Chèque établi à l'ordre de la Résidence Les Palmiers. **Ces Arrhes ne seront restituées en AUCUN CAS.**

Règlement du solde à votre arrivée à la Résidence Les Palmiers soit : .....€

Une caution de 100 € vous sera demandée à votre arrivée et restituée le jour de votre départ selon les conditions générales.

Fait à : ..... Le:.....Signature:

## Conditions générales

**DUREE** : La location est disponible à 15 heures. Elle ne pourra être prolongée sans l'accord du propriétaire, le preneur l'acceptant ainsi.

**REGLEMENT DU LOYER** : Le loyer est réglé d'avance pour la durée de la location, avant l'entrée dans les lieux. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée, ou de départ anticipé.

**CAUTION** : Il est demandé une caution de 100 € à l'arrivée du locataire qui lui sera restituée le jour du départ, et après vérification des lieux.

**ARRHES** : Le montant total des arrhes à adresser est de 25 % du montant total. En cas d'annulation, les arrhes ne sont pas rendues.

**NETTOYAGE** : Le studio doit être laissé pour 10 heures en état de parfaite propreté pour permettre l'entrée du locataire suivant. Si cette condition n'était pas respectée, les frais de ménage (voir le tarif) seront à votre charge. Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, douches et surtout WC, des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais de remise en service des appareils. A ce sujet, en raison des difficultés, en saison, pour obtenir l'intervention du personnel ou d'une entreprise spécialisée, le propriétaire décline toute responsabilité quant au retard apporté éventuellement à la réalisation des réparations nécessaires. Le preneur ne pourra réclamer aucune réduction de loyer ou indemnité au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire apparaîtraient pendant la location.

**OCCUPATION DU STUDIO** : Les studios loués ne doivent sous aucun prétexte, même pour une nuit, être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur le bon de réservation. Avec accord préalable du propriétaire, il vous sera réclamé un supplément de loyer de 6€/Jour ou 35€/Semaine. Sinon, nous pourrions refuser l'entrée dans la location.

**ARRIVEE** : Les arrivées sont prévues le Samedi entre 15 heures et 19 Heures. **Vous devez nous prévenir si vous comptez arriver en dehors de ces horaires, ou en cas d'annulation.** Sans nouvelle de votre part, la location deviendra disponible le **Dimanche Midi**. (soit 18 heures après la date prévue sur le contrat de location)

**ANIMAUX** : Nous acceptons les animaux, en parfaite santé et dûment vaccinés, selon un tarif à la semaine. Il vous est demandé d'amener ses propres affaires (couffin, couverture, vaisselle) car il est interdit d'utiliser pour eux l'équipement des studios, ceci dans un souci d'hygiène. Les chiens doivent être tenus en laisse et ne sont pas acceptés sur le dallage des piscines et du solarium. Un aspirateur est à votre disposition pour le jour du départ.